

Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2020

Exercice 2019

Rapport moral

présenté par le président, Pierre-Marie Théveniaud

"Le monde est dangereux non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire." Albert Einstein

Aspects administratifs

Nous avons été amenés à penser à une restructuration de l'association, ce qui s'est traduit par la mise en place lors de l'assemblée générale extraordinaire de 2019 d'un CA à 7 membres. Ce CA s'est réuni très régulièrement pour délibérer avec des échanges souvent quotidiens entre ses membres et la mise en œuvre de deux séminaires.

Parallèlement, nous avons continué à mettre en place les nouvelles délégations locales ou régionales en clarifiant les aspects administratifs concrets pour une harmonisation des fonctionnements et des relations avec Robin des Toits National. Aux délégations volontaires ont été prêtées des mallettes comprenant des appareils de mesure d'exposition aux basses et hautes fréquences ainsi que des valeurs de terre.

Par ailleurs demande a été réitérée aux services fiscaux pour l'obtention de rescrit fiscal, après une première demande fin 2018 refusée pour demande de compléments documentaires (bilans financiers des 3 dernières années, ensemble des délibérations des trois dernières années). Notre demande est actuellement sans réponse malgré notre relance. Nous ne désespérons pas, cependant, de l'obtenir un jour.

Communication

L'association a connu de nombreux problèmes techniques qui n'ont pas permis d'assurer l'envoi d'informations aux adhérents et nous le regrettons vivement. Il a donc été décidé de mettre en place un nouveau site, même si le site actuel contient un très grand nombre d'informations. L'aspect un peu archaïque de sa présentation, les grandes difficultés techniques dues aux adresses liées au site et le manque de souplesse dans les mises en lignes ont présidé à cette décision. Ont été mis en chantier : la rédaction, l'édition et l'approbation du cahier des charges ; le lancement d'un appel d'offre ; la sélection

d'un prestataire, le maquettage du nouveau site. Les difficultés du mois de décembre ont fait qu'un grand retard s'est accumulé dans la mise en place de ce nouveau site. Nous l'espérons très vivement pour 2020.

Par contre l'année 2019 a vu la mise en ligne des Fiches Pratiques de Robin, fiches qui font la synthèse pour chaque thème en résonance avec l'objectif de l'association, et qui puissent répondre aux très nombreuses demandes qui nous parviennent sur l'adresse contact@robindestoits.org ou qui nous sont posées par voie téléphonique ou par courrier. Il est à noter que ces réponses prennent un temps plus que considérable aux membres actifs (essentiellement du Conseil d'Administration) qui y répondent.

En effet, 2019 a vu nos standards saturés de ce point de vue. l'association répondant à toute personne, adhérent ou non adhérent. Les questions posées sont souvent les mêmes. Les fiches sont là pour y répondre.

Pour mieux informer directement les adhérents, ont été mises en place les conditions d'un envoi en nombre dédié aux seuls adhérents, différent de la Newsletter à laquelle peut s'abonner toute personne se connectant au site ; ce qui a demandé la mise en ordre du fichier adhérent, la recherche de la meilleure solution (recherche d'un prestataire autre que celui lié au site qui ne permettait pas d'envois en nombre simples), constitution de la liste d'e-mailing.

Par ailleurs les adhérents sans adresse courriel reçoivent les informations par courrier postal.

Permanence juridique

L'expérimentation sur 6 mois d'une permanence juridique sur une adresse mail dédiée a été fructueuse en matière d'analyse des demandes. En fin de cette expérimentation il est apparu que, malgré les efforts financiers de notre conseil juridique, le poids financier était trop lourd. Notre conseil juridique nous a donc proposé de mettre en place gracieusement une adresse antrelais-juridique@robindestoits.org, dédiée aux questions concernant les questions de procédure face à la construction d'antennes relais en plus des fiches mises en ligne sur le site, elles-mêmes validées par lui. Cela nous apparaissait important au vu des modifications réglementaires concernant les antennes ; avec comme point de mire, pour les opérateurs et le pouvoir en place, le déploiement de la 5G. Nous rappelons cependant que l'association ne peut pas prendre en charge les actions juridiques individuelles.

Conférences et animations de réunions

L'animation de dizaines de réunions d'information, le don de dizaines de conférences, la participation à des manifestations ou salons, ont été une activité majeure de l'association. Il est absolument impossible de tous les énumérer. Ce travail de terrain, sur tout le territoire national, est d'ailleurs une des vocations importantes de l'association. Il permet un travail de fond en résonance avec les demandes téléphoniques et les réponses aux courriers.

De telles réunions ont pu soutenir des élus courageux s'opposant à la mise en place d'antennes ou demandant leur déplacement, face notamment aux opérateurs, voire aux présidents de communautés de communes ou de fonctionnaires préfectoraux en soutien, eux, des opérateurs.

Si les questions concernant la pose des capteurs Linky perdurent, les personnes étant toujours confrontées aux pratiques agressives d'Enedis, on a pu constater un glissement des demandes vers la 5G. Au vu de la grande libéralisation réglementaire concernant la téléphonie mobile et le déploiement anti démocratique de la 5G, la complicité fréquente des élus avec les opérateurs et leur déni souvent arrogant des effets sanitaires, le nombre des demandes a été tel qu'il n'a pas toujours été possible pour l'association de répondre matériellement à toutes les demandes de réunion, faute de disponibilités. Mais l'ensemble de ces actions montrent une sensibilité grandissante de l'opinion face aux problèmes liés aux champs électromagnétiques, à leurs effets sanitaires, mais aussi sociétaux. Ce qui mène à modifier notre approche, les effets sanitaires étant moins liés à une technologie particulière qu'à un type de société menant à un déni de l'humain, du fait du pouvoir absolu du technologique, et des effets sanitaires majeurs qui résultent de la mise en place d'une telle société.

Veille scientifique et documentaire

Une veille juridique, scientifique et documentaire, très chronophage, a été mise en place grâce aux membres actifs de l'association et à celles liées au réseau d'informations. Elle nourrit les fiches de Robin ainsi que les présentations diverses lors des réunions et conférences. Le laboratoire Midi-Pyrénées a fourni également nombre d'informations précieuses permettant de mieux répondre aux demandes.

Mesures d'exposition aux champs électromagnétiques

Nombre de demandes ont porté sur une estimation du niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dans les habitations. Robin des Toits développe trois types de réponses : l'une renvoie aux demandes de mesures par les voies officielles (ANFR) malgré toutes les réserves plus que légitimes que l'on peut émettre quant à cette agence qui s'affirme indépendante, l'autre renvoyant à des mesures opposables effectuées par une association amie (CRIIREM), la troisième, enfin, de nature purement pédagogique, par des membres formés de notre association, permettant aux personnes de visualiser les sources d'émission dans leur appartement. Il est souhaitable que cette dernière dimension se développe grâce aux délégations locales.

Actions judiciaires

Plaintes déposées à l'ARPP et au CSA

Nous avons constaté, début novembre, que des publicités réalisées par BOUYGUES TELECOM et ORANGE mettaient en scène des enfants et des adolescents en lien avec l'utilisation de téléphones sans fil pouvant être très clairement assimilés à des portables, donc à l'extrême limite des réglementations applicables en la matière, publicités diffusées sur les chaînes de Télévision et sur You tube à l'occasion des fêtes de Noël.

En nous fondant sur l'article L5231-3 du Code de la Santé Publique, du Décret n°92-280 du 27/03/1992, (Art. 4, 5 et 7) et d'autres textes officiels (Code ICC, rapport de l'ARPP, recommandations du CSA, rapport de l'ANSES, rapport de Santé Publique France, ...), nous sommes intervenus auprès de l'ARPP, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ex-BVP, Bureau de la Vérification de la Publicité), et auprès du CSA, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, pour demander l'arrêt de la diffusion de ces publicités.

Le Jury de Déontologie Publicitaire de l'ARPP nous a répondu : « ... ces publicités sont acceptables au regard des dispositions déontologiques précitées et, en application de l'article 12 du Règlement intérieur du Jury de déontologie publicitaire, votre plainte ne pourra pas être soumise à ses membres pour délibération. »

Le CSA n'a pas daigné répondre à notre plainte.

Société civile contre le secret des affaires

Robin des Toits s'est portée en action volontaire (Société civile contre le secret des affaires), comme 35 autres associations, dont Anticor, auprès de la société éditrice du Monde et de Madame Stéphane Horel, journaliste, contre le Laboratoire National d'Essai et la société GMED pour obtenir l'accès à des documents administratifs que le Laboratoire National d'Essai, devenu GMED, a refusé de fournir, refus confirmé par la Commission d'accès aux documents administratifs (CDA) au motif de la loi sur le secret des affaires.

Le quotidien Le Monde, dans le cadre de l'enquête « Implant Files », qui a révélé que les dispositifs médicaux (défibrillateurs, pompes à insuline, prothèses de hanche) ont fait des centaines de morts, s'est vu refuser l'accès à la liste des dispositifs ayant reçu un certificat de conformité ; ce refus étant basé sur le secret des affaires. La CADA, dans une décision inique, estimait que les secrets pèsent plus lourd que le droit à la santé, l'information et la protection des citoyens et confirmait les craintes légitimes de la Société civile au moment de l'adoption de ce texte.

Pourtant, la loi elle-même prévoit que le secret des affaires ne peut pas être opposé aux médias, aux lanceurs d'alerte et aux syndicats, des acteurs essentiels de toute démocratie.

La problématique nous concerne particulièrement en tant que lanceurs d'alerte, cette loi pouvant s'appliquer à tout industriel, comme le prouvent les actions engagées avec Alerte Phone Gate sur le refus de l'Agence Nationale des Fréquences de fournir les résultats des tests originaux concernant les tricheries sur le DAS des fabricants de téléphones mobiles. Nous sommes donc bien dans la même lutte.

Préparations d'actions judiciaires

Deux actions judiciaires ont été préparées en 2019 par de multiples réunions avec l'avocat de l'association : l'une concerne la société Enedis et verra son aboutissement en 2020. L'autre concerne une requête auprès du Conseil d'Etat afin qu'il annule l'arrêté du 30 décembre 2019 fixant les modalités d'attribution des fréquences 5G.

Cette saisine repose en grande partie sur l'analyse de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) selon laquelle, à ce jour, il existe : « un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de la 5G, directement liés à l'exposition aux fréquences autour de 3,5GHz.

Des puces dans les EPAHD

Nous avons appris que l'entreprise UBIQUID se chargeait de placer des puces RFID dans le linge, les vêtements mais aussi les objets appartenant aux pensionnaires des EHPAD. Nous leur avons donc demandé de nous transmettre une fiche technique détaillée sur la nature de ces puces RFID, ainsi que leur mode d'installation et de fonctionnement, accompagnés d'exemplaires de ces puces. UBIQUID a répondu à notre

demande. Les puces sont en cours d'analyse, sans préjuger des dérives qui pourraient avoir lieu par la suite dans l'utilisation de telles puces, ou d'autres, dans ces EHPAD.

Festival Sciences en bobines

Ce festival s'est tenu en octobre 2019, sous l'égide de Sciences citoyennes. Robin des Toits a été porteur du projet en présentant le film documentaire de Klaus Scheidsteger « *Les effets des ondes de la radiocommunication mobile sur la santé* » dans 6 salles : Annecy (10 oct.), Castres (11 oct.), Thonon-les-Bains (11 oct.), Annemasse (17 oct.), Albi (18 oct.), Aix-les-Bains (18 oct.). Chaque projection a été suivie d'un débat animé par des membres de Robin des Toits et d'autres invités, comme le Dr Richard Faitg. Le réalisateur Klaus Scheidsteger a participé aux projections et aux débats d'Annecy et Thonon-les-Bains.

Pour les 3 projections dans les salles de cinéma (Annecy, Annemasse, Aix-les-Bains), le CNC (Centre National du Cinéma) nous a accordé un numéro de visa temporaire et un code distributeur.

Les 6 projections ont rassemblé environ 600 spectateurs.

Au vu du retentissement et des relations engrangés, il est envisagé une nouvelle participation pour le prochain festival.

Le Phone Gate

L'action commune avec l'association Phone Gate a débouché, cette année, sur des actions communes réunissant sept associations : Robin des toits, Alerte Phone Gate, CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques), Association Zones Blanches, SERA (Santé Environnement Auvergne Alpes). Des lettres ouvertes intitulées *Protection de la santé des usagers surexposés aux ondes des téléphones portables : l'appel des associations au gouvernement !* ont été envoyées aux trois ministres concernés : M. Bruno Lemaire, Mme Agnès Buzyn et Elysabeth Borne. Robin des toits, Alerte Phone Gate ET le CRIIREM ont été reçus au cabinet de Mme Pannier Runacher, secrétaire d'Etat à l'économie. Ont été abordés l'ensemble des problèmes posés par la tricherie des fabricants de téléphones portables, le déploiement de la 5G et le scandale sanitaire qui apparaît maintenant sur la place publique.

Pour l'instant, nos demandes restent sans réponse.

Les communiqués de presse ont été envoyés par nos associations. Malheureusement, la presse française, comme souvent, n'a pas cru bon de les relayer. On ne peut que le regretter vivement et se poser la question du silence médiatique, voire du deux poids deux mesures clairement, voire explicitement, appliqué.

Actions concernant les capteurs Linky

L'association a été, cette année encore, de plus en plus confrontée à la question du "compteur" Linky. La très grande majorité des demandes qui nous ont été faites, par mail ou par téléphone, ont porté sur ce Linky, de nos adhérents ou de personnes extérieures à l'association, individuels ou collectifs, même si les questions sur les antennes-relais ont repris une place importante. De plus en plus de personnes se déclarent Electro Hyper Sensibles après pose d'un capteur Linky et sont amenées à vivre dans des conditions de plus en plus difficiles.

Robin des Toits a pu apporter son soutien aux maires courageux (Loubaut 09) ou aux particuliers refusant le capteur Linky, lors de leur comparution aux Tribunal Administratif de Toulouse ou d'Instance de Foix (mars, mai, sept 2018, avril 2019...) par exemple.

Participation au Comité de Dialogue Radiofréquences de l'Anses

Un certain nombre de changements ont eu lieu. Me Marie-Line Meaux arrivée en fin d'un mandat a cédé sa place à M. Dominique Marbouty. Il semble que ce nouveau président soit ouvert au dialogue. Un contact plus personnalisé a eu lieu lors du premier semestre 2019. Il a donc été décidé de confirmer, en 2019, notre participation au comité de dialogue, dans l'attente d'une estimation à sa juste valeur de l'intérêt de notre présence.

Retrait de la Commission de Concertation de la Téléphonie Mobile de Paris

Robin des Toits avait largement participé à la mise en œuvre de la Charte de Téléphonie Mobile de Paris et de l'Observatoire des ondes qui en découlait.

La participation de notre association à la CCTM était soumise à notre appréciation d'un changement de fonctionnement de la commission.

Or, à la lecture du relevé de décision de la réunion du 12 septembre 2019 et suite aux échanges oraux lors de cette commission, il est apparu que les associations n'avaient pour fonction que de cautionner une simple chambre d'enregistrement des avis tous positifs donnés aux implantations par le président, quelles que soient les irrégularités des dossiers. Ne recevoir qu'un relevé de décision, et non un verbatim comme cela est la règle dans d'autres commissions de concertation, était d'ailleurs un élément très significatif du fonctionnement de la commission.

Au vu du rôle joué par cette commission, il n'était plus concevable que l'association Robin des Toits y participe, n'étant alors là que pour cautionner les avis favorables aux dossiers présentés, quelles que soient les conditions voire les irrégularités, dans lesquelles ils le sont.

En conséquence de quoi, lettre a été envoyée à Monsieur Emmanuel Grégoire, président de la Commission, pour lui signifier les raisons de notre démission, courrier bien évidemment resté sans réponse !

Etude ondes et santé effets sanitaires suite à exposition aux antennes relais

L'année 2019 a vu se mettre en place l'Enquête sur les Symptômes Biologiques et Sanitaires ressentis par les Riverains d'antennes relais à l'initiative du réseau de collectifs citoyens Paris Ondes Santé, membres de l'association Robin des Toits et de l'association de locataires Ourcq Rencontres et Solidarités.

Elle consiste en le recueil des données de santé (symptômes et maladies) concernant la population étudiée et sa mise en relation avec les différents niveaux d'exposition de cette population dans les différentes pièces des logements en fonction du temps passé dans ces pièces.

L'étude sera menée avec l'IRSAN, association dirigée par M. Laurent Tubiana, qui a pour but de mettre en œuvre toute action permettant d'étudier, d'analyser et valoriser les données de santé mises à sa disposition, en particulier les données épidémiologiques avec production d'articles et d'études et tous travaux de recherche se rapportant à cet objet.

Une convention a été rédigée et proposée aux trois partenaires associatifs.

Cependant la mise en œuvre de l'étude a été largement ralentie par les événements de fin 2019. Elle ne pourra être réalisée qu'en 2020.

Action auprès de l'Education Nationale

Toutes les propositions d'actions auprès de l'Education Nationale se sont trouvées sans réponse ou ont été reçues négativement sous le prétexte d'absence d'agrément par l'institution. Il s'agit d'une proposition de formation sur l'académie de Strasbourg auprès des élèves et professeurs de l'enseignement technologique et des personnels de santé, pourtant en relation et sur demande de l'inspecteur chargé de cet enseignement ; de l'organisation du festival Sciences en bobines à l'Université de Haute alsace, dont l'accord de principe avait pourtant été donné par le directeur du campus ; ou d'interventions en collège.

En conséquence, nous avons produit un dossier de demande d'agrément, apparemment nécessaire pour intervenir dans les établissements scolaires, dossier de 65 pages correspondant aux textes officiels (sic !). La réponse de la personne chargée de la réception de ces dossiers à l'Education Nationale, alors qu'elle nous avait elle-même conseillé dans son instruction, a été de nous demander un bilan des actions déjà réalisées ! Ce qui n'apparaît pas d'ailleurs dans les textes officiels. Notre association se trouve donc au cœur d'une expérience kafkaïenne d'avoir à prouver, pour obtenir un agrément, des actions dans des établissements qui ne peuvent se concrétiser sans être en possession de cet agrément.

A l'heure du lycée 4.0, des conventions entre l'Education Nationale et les GAFSA, il est évident que nos chances d'obtenir cet agrément sont plus que réduites. C'est d'ailleurs l'avis même du premier sélectionneur cité. Nous avons cependant persisté dans notre demande et avons, malgré tout et par principe, déposé le dossier. La réponse dépendra du ministère lui-même (cabinet du ministre ?). Nous l'attendons avec impatience.

La responsabilité de cette institution dans les effets sanitaires et cognitifs (apprentissage) sur notre jeunesse est donc bien concrètement en cause.

Liens avec les autres associations

Association Zones Blanches

Robin des Toits est représentée par son président au Conseil d'Administration de l'association AZB (zonesblanches.org) ainsi qu'à son conseil scientifique. Ce conseil d'administration se réunit tous les premiers mardi du mois. L'association participe dont indirectement, de ce fait au projet Durbon initié et géré par AZB, projet « d'éco-village » médico-social-recherche, pilote en France, pour les personnes affectées par les ondes en situation de grande vulnérabilité qui souhaitent se ressourcer, se déconnecter, se protéger des ondes et retrouver la santé.

Réunion inter associative

La réunion inter associative autour de la 5G et de l'affaire Phone Gate a permis de resserrer les liens entre les 7 associations citées plus haut. Cela permet, notamment, de se positionner de manière plus cohérente par rapport à l'ANSES, pour les associations qui sont représentées au comité de dialogue. Des actions communes sont prévues pour 2020.

D'autres liens sont maintenus avec d'autres associations. A citer Anticor, Sciences citoyennes, collectifs stop Linky 5G, collectifs et associations adhérentes...
